

RADON



Comment réduire les risques d'exposition ?

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL HABITAT PEUT AUSSI VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RÉALISATION DE TRAVAUX VISANT À DIMINUER LA CONCENTRATION DE RADON DANS VOTRE LOGEMENT APRÈS UNE MESURE GRATUITE (SOUS RÉSERVE D'ÉLIGIBILITÉ).

Le Conseil départemental s'engage financièrement :

- au travers d'un fonds départemental d'avance permettant d'assurer auprès des artisans le préfinancement des travaux subventionnés
- au travers d'un partenariat avec PROCIVIS, organisme bancaire à vocation sociale, accompagne les ménages aux revenus modestes pour réaliser des travaux dans leurs logements

la CREUSE
HABITAT

CREUSE HABITAT

12 av. Pierre Leroux - 23000 GUÉRET
Tél. 05 87 80 90 30 habitat@creuse.fr

Partenaires

Communauté de communes
du Pays Sostranien
LA SOUTERRAINE > 05 55 63 91 11

Communauté de communes
du Pays Dunois
DUN-LE-PALESTEL > 05 55 89 12 03

Communauté de communes
de Bénévent Grand-Bourg
LE GRAND-BOURG > 05 55 80 38 20

Communauté d'Agglomération
du Grand Guéret
GUÉRET > 05 55 41 04 48

Communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche
GENOUILLAC > 05 55 80 88 01

Communauté de communes
Creuse Confluence
BOUSSAC-BOURG > 05 55 65 83 94

Communauté de communes
Marche et Combrailles en Aquitaine
AUZANCES > 05 55 67 04 99

Communauté de communes
Creuse Grand Sud
AUBUSSON > 05 55 67 79 98

Communauté de communes
Creuse Sud-Ouest
MASBARAUD-MÉRIGNAT > 05 55 54 04 95



Programme d'Intérêt Général
du Conseil départemental de la Creuse

la CREUSE
e Département

AIDE(S) à l'HABITAT

CREUSE HABITAT
vous aide à adapter
et à rénover
votre logement



SERVICE COMMUNICATION CD23 - IPNS

la CREUSE
HABITAT



De quoi s'agit-il ?

Le Conseil départemental de la Creuse, coordinateur du projet, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), en partenariat avec les Communautés de communes signataires de la convention, ont mis en place **2 Programmes d'Intérêt Général**.

Qui est concerné ?

Vous êtes :

- **Propriétaire occupant ou bailleur** (éligible aux aides de l'Anah)
- **Locataire du parc privé** (personnes âgées ou en situation de handicap)

Vous voulez :

- **Adapter votre logement** à vos besoins actuels et/ou futurs (personnes âgées ou en situation de handicap)
- **Améliorer vos conditions de vie** dans votre logement
- **Améliorer la performance énergétique** dans votre logement

CREUSE HABITAT en charge de la mise en œuvre du programme, vous propose un accompagnement administratif, technique et social **GRATUIT** pour mener à bien votre projet.

+ D'INFORMATIONS AU 05 87 80 90 30

Adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap

Adaptation sanitaires, accessibilité du logement depuis l'extérieur, installations électriques adaptées aux équipements domotiques, élargissement d'ouvertures, installation de monte-escalier, ...



Travaux de rénovation pour un logement indigne et/ou très dégradé

Plomberie, sanitaires, électricité, toiture, charpente, ...



Pour quels projets ?



Amélioration énergétique

Isolation thermique, remplacement chauffage, remplacement fenêtres, ...

Sous quelles conditions ?

- Les aides sont soumises à conditions de ressources
- Les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord écrit de la délégation locale de l'Anah
- Les travaux sont réalisés par des entreprises
- Le logement a plus de 15 ans